

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DAMART, Maire, en suite de convocations en date du treize juin deux mille huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice.

Secrétaire : Vincent VOISIN

1. Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget de la Commune

Section d'investissement

- **CONSIDÉRANT** que le montant des dépenses réalisées en 2007 est de 306 488.24 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des recettes réalisées en 2007 est de 259 606.82 €
- **CONSIDÉRANT** que le déficit de l'exercice 2007 est de 46 881.42 €
- **CONSIDÉRANT** que le solde à la clôture de l'exercice 2006 était de - 21 836.58 €
- **CONSIDÉRANT** que le déficit cumulé est de 68 718.00 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des restes à réaliser est de 574 409.50 € en dépenses et de 578 647.76 € en recettes.
- **CONSIDÉRANT** que le besoin de financement corrigé des restes à réaliser est de 64 479.74 €

Section de fonctionnement

- **CONSIDÉRANT** que le montant des dépenses réalisées en 2007 est de 1 619 808.80 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des recettes réalisées en 2007 est de 1 732 051.02 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat de l'exercice est de 112 242.22 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2006 est de 180 707.45 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat cumulé est de 292 949.67 €

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Compte 1068	64 479.74 €
- Ligne 002 - Résultat d'exploitation reporté	228 469.93 €

2. Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget du Service des Eaux

Section d'investissement

- **CONSIDÉRANT** que le montant des dépenses réalisées en 2007 est de 23 596.55 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des recettes réalisées en 2007 est de 26 021.42 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat de l'exercice 2007 est de 2 424.87 €
- **CONSIDÉRANT** que le solde à la clôture de l'exercice 2006 était de - 16 959.49 €
- **CONSIDÉRANT** que le déficit cumulé est de 14 534.62 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des restes à réaliser est de 0 € en dépenses et de 0 € en recettes.
- **CONSIDÉRANT** que le besoin de financement corrigé des restes à réaliser est de 14 534.62 €

Section de fonctionnement

- **CONSIDÉRANT** que le montant des dépenses réalisées en 2007 est de 21 713.01 €
- **CONSIDÉRANT** que le montant des recettes réalisées en 2007 est de 40 584.84 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat de l'exercice est de 18 871.83 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2006 est de 15 013.13 €
- **CONSIDÉRANT** que le résultat cumulé est de 33 884.96 €

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Compte 1068	14 534.62 €
- Ligne 002 - Résultat d'exploitation reporté	19 350.34 €

3. Organisation du HOT ROCK MANIFEST 2008

La 3^{ème} édition du HOT ROCK MANIFEST doit se tenir cette année les vendredi 28 et samedi 29 novembre 2008, le Conseil Municipal, après délibérations et à la majorité des membres présents, accepte l'organisation du HOT ROCK MANIFEST 3^{ème} édition, accepte la participation de la Commune de MARÇEUIL à hauteur de 3 000 € sous la forme de mise à disposition de personnel communal, de salles communales et d'aide logistique et technique, demande une subvention de 8 000 € à Monsieur le Président du Conseil Régional au titre de l'aide au festival et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

POUR : 12 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 7

4. Déclaration de candidature de membre de la Mission Locale en Pays d'Artois

Considérant l'adhésion de la Commune de MARÇEUIL à la Mission Locale en Pays d'Artois, le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur Philippe KLIMCZAK, Conseiller Municipal Délégué, comme étant son représentant pour délibérer et voter en son nom à l'Assemblée Générale de la Mission Locale en Pays d'Artois.

5. Remboursement de frais de justice

Considérant l'ouverture d'une enquête administrative relative au séjour de vacances N° 062-AD-0038-FE-07 organisé par Amazone Loisirs du 4 au 11 mars 2007 à CHATEL à l'encontre du directeur, vu la réunion de la formation spécialisée du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative le vendredi 6 juin dernier, considérant que le directeur, agent d'animation au sein du personnel communal, a dû se faire assister de Maître MEILLIER, avocat à ARRAS, que le coût de cette assistance se chiffre à la somme totale de 1 435.20 € TTC se décomposant en deux factures :

- La première de 478.40 € TTC directement payée par le directeur du séjour,
- La seconde de 956.80 € TTC restant à régler.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à la majorité des membres présents, accepte de prendre en charge partiellement les frais d'avocat, sous réserve que le directeur du séjour ne soit pas reconnu responsable dans l'affaire précitée, décide de payer directement la facture de 956.80 € TTC à l'étude de Maître MEILLIER établi 1 Place de la Madeleine à ARRAS et que ces frais d'avocat seront les seuls remboursés par la Commune de MARÇEUIL dans l'affaire précitée.

POUR : 13 CONTRE : 10

6. Travaux de réfection au stade

Vu la demande de l'A.S. MARÇEUIL représentée par son président Monsieur Gérard CUISINIER auprès de la Municipalité pour faire réaliser des travaux au stade à savoir la création d'un cheminement piétonnier et la réfection du terrain du haut, la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril dernier portant accord de principe sur la réalisation de ces travaux, le devis de l'entreprise BALESTRA située à Avesnes-le-Comte, qui propose l'aménagement du terrain d'entraînement de football par un terrassement des matériaux excédentaires et l'apport de terre végétale afin de niveler le terrain selon une pente de 1% pour une somme de 10 946.63 € TTC, le montant des devis pour la réfection des vestiaires de Mont-Saint-Eloi qui se chiffre à une somme de 4 000 € TTC, les locations d'engins nécessaires au terrassement, le grillage nécessaire à la fermeture du terrain dans l'attente de sa réfection, le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des travaux ci-dessus énoncés et décide de valider le devis de l'entreprise BALESTRA pour une somme de 10 946.63 € TTC pour l'aménagement du terrain du haut.

7. Achat d'un jeu d'orgue et de deux blocs de puissance

Considérant les besoins en matériel de la Commune lors de l'organisation de manifestations et de spectacles, qu'il manque au matériel communal un jeu d'orgue et deux blocs de puissance pour être autonome en matière d'éclairage, vu le devis du magasin BS MUSIC établi 20 rue Méaulens à ARRAS à hauteur de 1062.75 € HT pour un jeu d'orgue et deux blocs de puissance, le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, valide le devis du magasin BS MUSIC pour une somme de 1 062.75 € HT soit 1 271.06 € TTC et décide de payer la facture sur l'article 2188 de l'exercice 2008 du budget de la Commune.